



Le maire présente les faits saillants du rapport financier 2023 et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023:

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en séance ordinaire du conseil du 8 juillet 2024, j'ai fait le rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023, tel qu'audité par la société de comptables professionnels agréés B.C.G.O. s.e.n.c.r.l.

LE RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE

À la suite de la réalisation de son mandat, l'auditeur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que les états financiers donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Godmanchester au 31 décembre 2023, exception faite de la réserve relativement aux droits sur les carrières et sablières

LE RAPPORT FINANCIER

Le rapport financier 2023 indique des revenus de 1 924 730\$, des dépenses de 2 104 480\$ et des affectations de 178 788\$, alors résultant un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 82 282\$ tel qu'audité par l'auditeur externe.

TRAITEMENT DES ELUS

Conformément à l'article 11 de la loi sur le traitement des élus municipaux (LTEM) le secrétaire-trésorier d'une municipalité locale dont le règlement sur la rémunération est en vigueur doit diffuser dans le rapport financier de la municipalité locale la rémunération et l'allocation de dépenses versées aux élus, en 2023, pour l'ensemble de leurs fonctions exercées au conseil municipal local.

Maire: 15 088,15\$
Conseillers: 4 968.70\$

Pour plus d'information, je vous invite à visionner le rapport financier sur le site Web municipal : www.godmanchester.ca onglet : Municipalité / Finances / État financier 2023.

Pierre Poirier, maire